

Projet de réaménagement du site industriel du site de Vaux-le-Pénil

Compte rendu synthétique de l'atelier « Dialogue et proximité »

SMITOM-LOMBRIC, le 6 avril 2023, 18h30

Dans le cadre de la concertation préalable autour du projet de réaménagement du site industriel de Vaux-le-Pénil, un atelier a été organisé par le SMITOM-LOMBRIC.

Le diaporama présenté lors de cette réunion est joint en annexe du présent document.

Les intervenants présents :

- Loys **MONLLOR** : Directeur Général des services du SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets)
- Isabelle **AH-YAVE** : Directrice Générale des services du SMITOM-LOMBRIC
- Laurence **ROSSIGNOL** : Responsable valorisation organique et énergétique au SMITOM- LOMBRIC
- Muirgen **RIO** : Responsable du service de transition écologique, SMITOM-LOMBRIC
- Jean-Claude **RUYSSCHAERT** : Garant de la CNDP
- Renaud **DUPUY** : Animateur, 2Concert
- Ana **MYLONAS** : Animatrice, 2Concert

Cette réunion a réuni une quinzaine de personnes dont des riverains et des représentants associatifs. Ce compte-rendu dresse une brève synthèse des temps d'échanges avec les participants.

Grand témoin – Loys MONLLOR, Directeur général des services du Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement de déchet (SYBERT).

Temps d'échange avec les participants à la suite de la présentation de M. MONLLOR.

Le SYBERT a fait le choix de développer une politique de prévention et de sensibilisation de gestion des déchets ambitieuse. A ce titre, le syndicat consacre près de 400 000 euros aux actions de prévention et de communication, sur un budget total de 20 millions d'euros de fonctionnement. Le projet du mandat est d'instaurer durablement « *l'utilisateur averti* ». C'est à dire, un « *citoyen au fait* », qui comprend le cycle de la vie et la gestion d'un déchet. C'est dans ce cadre que le SYBERT a mis en place les journées citoyennes pour transmettre de l'information et des bonnes pratiques aux citoyens.

→ A ce jour, plus de 50% des communes adhérentes au SYBERT ont mis en place un référent sur les questions de gestion des déchets. Selon M. MONLLOR, dans les politiques de prévention, l'échelle communale est la plus pertinente pour le déploiement des dispositifs. Les maires sont des acteurs clés dans la réussite de politique de prévention ambitieuse.

→ *A lire : le rapport de la Cour des Comptes "Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers : une ambition à concrétiser", publié en septembre 2022, évoque la prévention comme « le parent pauvre » de la gestion de déchet.*

En 2022, au SYBERT, la valorisation organique représentait un budget de 700 000 euros. La ville de Besançon a mis en place du co-compostage avec la filière agricole et industrielle. Au-delà du service de porte à porte, le SYBERT essaie d'instaurer un point de collecte en apport volontaire au sein de la ville de Besançon. Au vu des différences de pratiques entre les communes adhérentes, le SYBERT réfléchit aussi à développer des dispositifs de collecte adaptés à chaque commune adhérente.

Certains participants souhaitent savoir si le SYBERT a mis en place une redevance pour les déchets d'activités économiques (DAE). Il est répondu qu'aucune redevance n'a été mise en place. En revanche, en déchetterie une redevance spéciale permet une facturation au mètre cube pour les professionnels.

Certains participants demandent quel a été l'impact de la fermeture d'une ligne d'incinération à Besançon. Le principal impact a été pour le réseau de chaleur urbain (RCU) pour le lequel le SYBERT a pu fournir moins de vapeur, qui a été compensé par le gaz et une chaudière avec des plaquettes bois.

Certains participants souhaitent savoir si une hausse des dépôts sauvages a été observée à la suite de la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères. Il est répondu, qu'aucun critère de mesure n'a été mis en place pour mesurer cette pratique. Une légère hausse aurait été observée sans réelle preuve à ce jour.

Certains participants demandent si différentes pratiques, en matière de tri et de production de déchets, ont été observées entre les habitats verticaux et les habitats pavillonnaires. Le territoire du SYBERT compte entre 50 et 60 000 habitats verticaux. Concernant la communauté urbaine de Besançon, la production de déchet moyenne est de 148kg/an /habitants. Concernant la ville de Besançon, la moyenne s'élève à 155 kg/an/habitants : le centre-ville reste l'endroit « où le bac gris est le plus important et où le tri est moins respecté ». Par ailleurs, certaines communes comptent moins de 100 kg/habitant/an d'OMR.

Certains participants souhaitent connaître l'avis de M. MONLLOR concernant la création d'une troisième ligne à Vaux-le-Pénil. Il est répondu que chaque projet doit relever d'une analyse approfondie du contexte et de la situation des territoires et que connaissant mal le territoire, il ne se prononcera pas sur ce sujet.

Prévention des déchets : les actions et ambitions du SMITOM-LOMBRIC, Muirgen RIO.

Les dernières actions de sensibilisation menées par le SMITOM concernaient l'extension des consignes de tri en début d'année 2023 : chaque ménage a reçu un courrier d'information, des campagnes de communication ont été mises en place sur différents supports (réseaux sociaux, journaux locaux ...), puis, 10 000 foyers ont été sensibilisés grâce aux actions de porte à porte. *Pour rappel, on compte en moyenne 2,44 personnes par foyer.*

Certains participants soulignent que tous les territoires n'appliquent pas de manière homogène les règles fixées par le SMITOM en termes de gestion des déchets. Il est répondu que chaque territoire possède son propre plan de prévention de déchets. En revanche, le principe de solidarité territoriale permet une réelle coordination entre chaque territoire. Ainsi, les PLP possèdent d'abord un cœur commun mais s'adaptent également aux habitudes et aux pratiques de chaque territoire.

La région Ile-de-France, en charge du plan régional de gestion des déchets, souhaite augmenter la part des communes soumises à la tarification incitative* (différent de la redevance incitative). Néanmoins ce choix dépend de la gestion politique du territoire : chacun reste maître de son territoire, parfois en dépit de la solidarité territoriale.

La tarification incitative (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative ou la redevance incitative) consiste à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent ; le service est alors financé par une part fixe et une part variable.

Concernant l'apport de déchets extérieurs au territoire du SMITOM-LOMBRIC : la logique de solidarité territoriale veut que le SMITOM traite tous les déchets, peu importe leur lieu de production ou leur lieu d'accueil ; les déchets n'ont pas de frontière. **Il est par ailleurs rappelé, que la TEOM est fixé selon l'équilibre économique consistant à tarifer** les déchets des autres territoires à un prix supérieur au prix payé par les adhérents du SMITOM.

Concernant les scénarios proposés, il est rappelé que la troisième ligne a été pensée dans une dimension globale comprenant plusieurs critères :

- Un critère financier (l'absence de la troisième ligne équivaldrait à augmenter de 22% le coût actuel du traitement des déchets)
- Un critère d'indépendance et de souveraineté énergétique : participation à la production électrique (en 2035 la demande d'électricité en France est au-dessus de la capacité de production)
- Un critère environnemental comprenant les enjeux de recyclage, de décarbonation en considérant 50 % de CO2 biogénique au sein de l'unité de valorisation énergétique (...)
- Un critère social en proposant des prix stables et sécurisés pour les bénéficiaires du réseau de chaleur de Melun

→ Il est convenu qu'un point d'équilibre sera défini par les réponses des différents opérateurs candidats à la délégation de service public (DSP).

Certains participants s'interrogent sur l'équilibre économique du projet, notamment au vu de la nouvelle taxe carbone et des incertitudes pesant sur l'augmentation de la TGAP.

Il est répondu que le SMITOM comme la totalité des collectivités exerçant la compétence traitement, espère que le législateur renoncera à une double taxation (augmentation de la TGAP et taxe carbone)

Pour le SMITOM, ces incertitudes doivent être prise en compte dans les négociations en cours pour la DSP.

Certains participants souhaitent que le bilan de la concertation rappelle l'importance de la dimension de santé publique, de la dimension patrimoniale et de l'historique du territoire.

Tiers-lieu, laboratoire d'idées, Isabelle AH-YAVE.

Certains participants souhaitent savoir si le projet de tiers-lieu du SMITOM s'inscrit dans le tissu réel de l'économie sociale et solidaire du territoire. Il est répondu que ce projet a été pensé par et avec les élus de Vaux-le-Pénil en charge du Programme Local de Prévention des déchets (PLP).

Pour faire fonctionner le tiers-lieu, le SMITOM compte mettre en place, à horizon 2024, une politique ambitieuse « d'aller vers », d'information et de rencontre du public. En termes d'accessibilité, en plus d'éventuelles lignes de bus, des discussions sont en cours avec l'Agence routière départementale afin de requalifier le carrefour du Tertre en intégrant un schéma de piétonnisation (avec des trottoirs) et de voie vélos.

La recyclerie n'aura pas les mêmes fonctionnalités qu'aujourd'hui. Elle proposera des activités complémentaires au tiers-lieu, dans la mesure où des opérateurs associatifs pourront proposer des ateliers / animations en adéquation avec les besoins.

→ Les ateliers vélos seront délocalisés dans le tiers-lieu. A termes, l'objectif est de pouvoir essayer sur le territoire et de proposer des points de réparation à différents endroits. Il n'est pas question de rentrer en concurrence avec les dispositifs existants mais d'être complémentaire.

« Les critères de réussite » relatifs au tiers-lieu pourront être les suivants : le nombre de personnes ayant fréquenté le tiers-lieu / le nombre de partenariats / la quantité de matériaux revendue et/ou donnée. *Les indicateurs seront définis en collégialité par la gouvernance du tiers-lieu.*

Certains participants insistent sur l'importance d'accompagner au changement de mentalité des riverains notamment par une nouvelle politique d'information, de communication et d'explication des fonctionnalités du tiers lieu.

La concertation préalable
sur **le projet de
réaménagement
du site industriel
de Vaux-le-Pénil**



NOS DÉCHETS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le SMITOM-LOMBRIC réaménage
son site industriel de Vaux-le-Pénil

Pourquoi ? Quand ? Comment ?

LE PROGRAMME DE LA RÉUNION



- La concertation préalable
- Les grandes lignes du projet
- Les actions de prévention du SMITOM-LOMBRIC
- Grand témoin : Loys Monllor, SYBERT
- Focus : Tiers-lieu
- Travail en groupes



La concertation préalable

Kasia CZORA, 2CONCERT

QUELLE ORGANISATION ?



Réunion publique
d'ouverture

16 mars 2023, 18h30
Espace Saint-Jean, Melun



Visite du site

18 mars 2023, 9h
SMITOM-LOMBRIC



Réunion publique
thématique

18 mars, 11h15
SMITOM-LOMBRIC



2 ateliers
thématiques



3 débats mobiles



Réunion publique
de synthèse

Impacts

23 mars 2023, 18h30
SMITOM-LOMBRIC

Dialogue et proximité
6 avril 2023, 18h30
SMITOM-LOMBRIC

2 avril 2023, Maincy

6 avril 2023, Vaux-le-Pénil

15 avril 2023, Melun

20 avril 2023, 18h30

La Buissonnière, Vaux-le-Pénil

COMMENT S'INFORMER SUR LE PROJET ?



- ▶ **Dossier de concertation**
- ▶ **Synthèse du dossier de concertation**
- ▶ **Site internet de la concertation :**
www.concertation-lombric.com
- ▶ **Mini-exposition projet**



COMMENT PARTICIPER ?



- ▶ **Lors des temps d'échange**
- ▶ **Via le site internet**
www.concertation-lombric.com
(questions, avis, cahiers d'acteurs)
- ▶ **Dans les registres papier**
- ▶ **Auprès des garants**
sophie.aouizerate@garant-cndp.fr
jean-claude.ruysschaert@garant-cndp.fr

A dark blue button with rounded corners containing the text 'Je participe' in white. The button is set against a background of orange and green geometric shapes.



- ▶ **Bilan des garants**
- ▶ **Enseignements de la concertation**
Mesures à mettre en œuvre



MA PAROLE A DU POUVOIR

Sophie AOUIZERATE, Jean-Claude RUYSSCHAERT



Les grandes lignes du projet

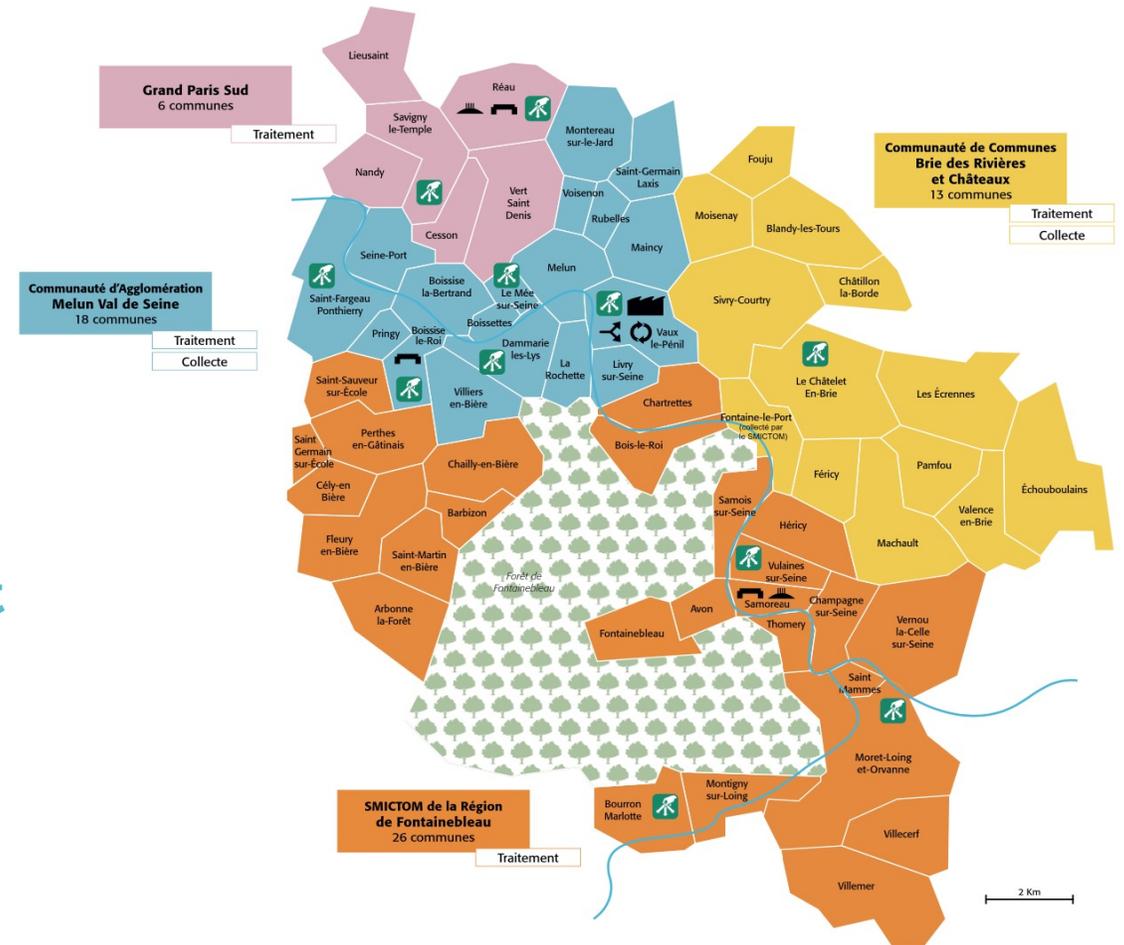
Laurence ROSSIGNOL, SMITOM-LOMBRIC

LE TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC



► QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- > **63** communes, plus de **310 000** habitants
- > Evolution démographique : **+4,7** depuis 2018, **+0,5%/an**
- > Production globale de déchets en 2022 : **161 497 t**
- > Valorisation matière en 2022 : **46 706 t**
- > Valorisation organique : **20 531 t**
- > Valorisation électrique en 2022 : **48 568 MW**
- > Valorisation thermique en 2022 : **35 695 MWn**



EN QUOI CONSISTE LE PROJET ?



► 5 TYPES D'AMÉNAGEMENTS

pour accompagner les habitants dans la réduction des déchets

pour répondre à l'extension des consignes de tri des emballages et le meilleur tri des encombrants

pour répondre à la limitation de la mise en décharge et l'évolution de la poubelle grise

- > Une nouvelle déchèterie pour tenir compte du développement des filières REP
- > Un tiers lieu pédagogique orienté vers la prévention et l'économie circulaire dont un espace de vente de déchets d'équipements électriques et électroniques
- > Un nouveau centre de tri des emballages capable de répondre à l'extension des consignes de tri
- > Un éventuel équipement de tri mécanisé plus performant et manuel des encombrants et tout venant des déchèteries si tranche optionnelle de 3^{ème} ligne de four
- > Troisième ligne de valorisation énergétique des déchets à haut PCI sur le site existant

EN QUOI CONSISTE LE PROJET ?





EN RÉSUMÉ...

Contexte

RÈGLEMENTATION

- > européenne
- > nationale
- > régionale

GÉOPOLITIQUE

- > volatilité des prix
- > besoin de souveraineté énergétique

TERRITOIRE

- > densité de l'habitat
- > croissance démographique +0,5%/an

Besoins du SMITOM

MIEUX ACCOMPAGNER LE PUBLIC
DANS LA RÉDUCTION DES
DÉCHETS

DISPOSER DES OUTILS ADAPTÉS
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS
DE COURT ET MOYEN TERME

> logique
environnementale

> logique
économique

> logique de gestion
patrimoniale

> pragmatisme

Aménagements
envisagés
pour y répondre

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE VAUX-LE-PÉNIL

NOUVELLE
DÉCHÈTERIE

TIERS-LIEU

NOUVEAU CENTRE
DE TRI DES EMBALLAGES

3^{ème} LIGNE

TRI ENC ET T-V



Les actions de prévention du **SMITOM-LOMBRIC**

Muirgen RIO, SMITOM-LOMBRIC



LES ACTIONS DE PREVENTION DU SMITOM-LOMBRIC

- Contexte
- Sensibilisation
- Compostage et biodéchets
- Réemploi
- Relais de communication
- Présentation du Tiers-lieu
- Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets
- Simulation "Pôle prévention"

CONTEXTE



- **Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte, 2015**
- **Loi AGEC, 2022** (objectif de réduction de 15% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant à l'horizon 2030 par rapport à 2010)

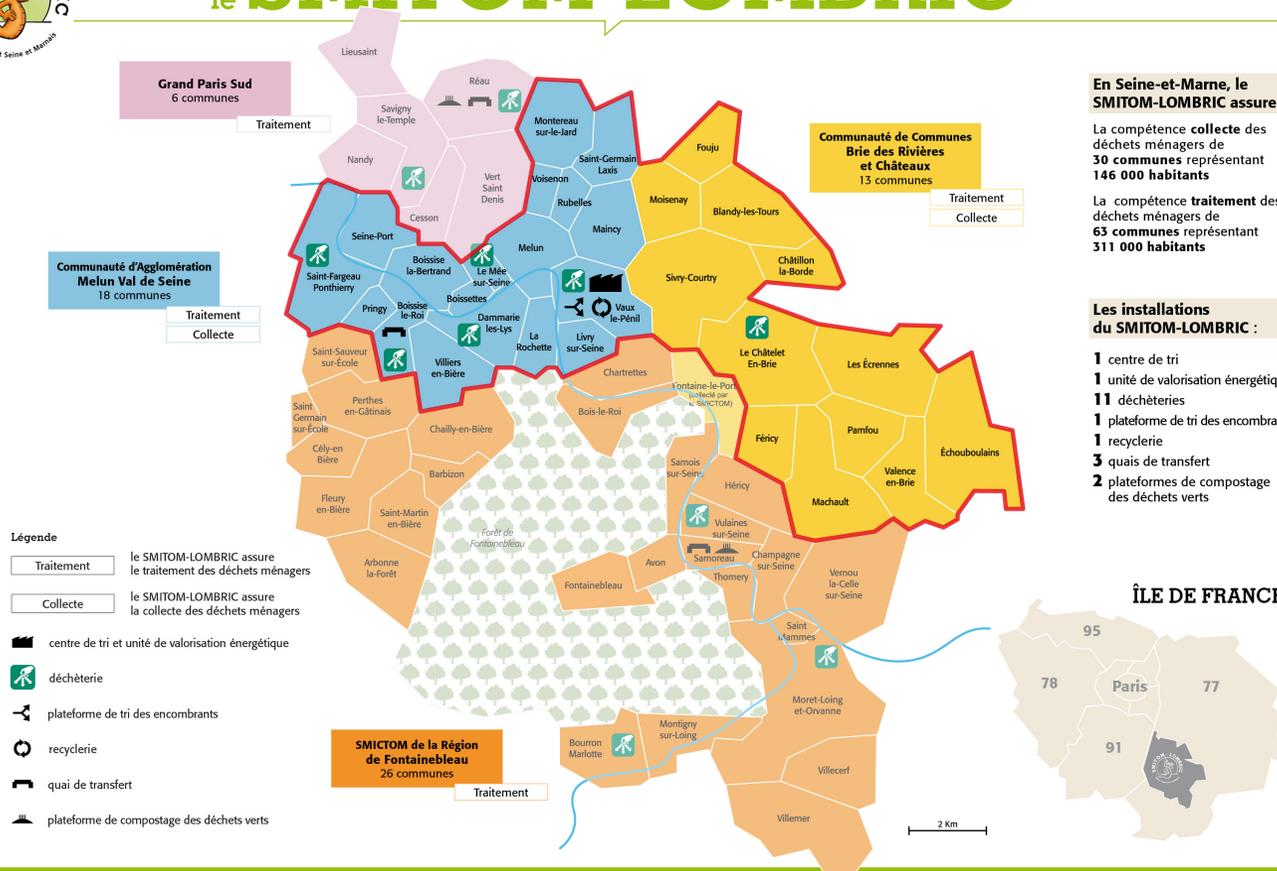
Entre 2020 et 2010, le SMITOM n'a réduit ses DMA (déchets ménagers et assimilés) que de 4,26 % (en 2010 : 546,13 Kg /hab)

➡ **PLPDMA** (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) 2022-2027 : objectif 439 kg/an soit -16,33% en 2027 (soit 5196 Tonnes)

TERRITOIRE COLLECTE



le SMITOM-LOMBRIC



Le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères, est chargé de réaliser puis d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais.
SMITOM-LOMBRIC Centre Ouest Seine-et-Marnais - Rue du Tertre de Chérisy - 77000 Vaux-le-Pénil - N° Vert 0 800 814 910 (appel gratuit) - smitom@lombric.com - www.lombric.com - f t in @

SENSIBILISATION



- Porte à Porte : opération stop pub, tri des emballages, biodéchets, services du SMITOM-LOMBRIC... (Objectif 1000 stop-pub, en 2022 : 1403 distributions, 10710 foyers sensibilisés sur le tri en 5 mois + 35 visites sur terrain / semaine, 2296 foyers sensibilisés sur les biodéchets en 2 mois)
- Formations « éco-voisins » (Objectif atteint : 2 sessions par an – 2 sessions réalisées et 2 programmées)
- Visites du Parcours du Lombric à Vaux-le-Pénil et Réau (Objectif 90 visites par an - En 2022 : 86 visites et 31 annulations)



SENSIBILISATION



- Animations dans les écoles sur les thématiques du compostage, tri, gaspillage alimentaire, consommation responsable (Objectifs 20 / an. En 2022 : 177 animations réalisées)
- Concours pour les établissements scolaires : concours piles, concours textile. (Objectif 35 écoles / an. En 2022: 43 écoles inscrites et démarrage du concours textile en 2023)



COMPOSTAGE ET BIODECHETS



- Dotation et livraison de composteurs pour l'habitat pavillonnaire (Objectif 400 dotations en 2022 : 221 composteurs dotés et 98 visites. Objectif 2023 : 2900 composteurs avec pour leviers : la gratuité sur la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine + 1 équipe d'animateurs aux éco-gestes dédiée)
- Mise en place de composteurs partagés en pied d'immeuble pour l'habitat vertical et dans les établissements scolaires, avec accompagnement et formation (Objectif 20 sites / an. En 2022 : 15 sites sur 34 diagnostics, 129 suivis et 3 formations)
- Sessions de distribution de compost (7 sessions en 2022 et 14 sessions en 2023)
- Opération « Adopte 2 poules » (Objectif 1 commune / an - démarrage en 2023 au Châtelet en Brie)



COMPOSTAGE ET BIODECHETS



- Diagnostic gaspillage alimentaire et dotation de tables de tri dans les cantines (Objectif 2 / an. Depuis 2022, 3 diagnostics réalisés et 1 programmé; 10 tables de tri programmé en 2023)
- Animation Anti-gaspi sur les marchés, dans les commerces (Objectif 2 / an atteint. Depuis 2022, 3 animations réalisées et 1 programmée)
- Expérimentation en 2023 sur les 42 points d'apports volontaires biodéchets avec une extension de 220 points d'ici 2025





REEMPLOI

- La Recyclerie du Lombric + un projet d'annexe à la Recyclerie (23 tonnes collectés et 80 tonnes revendus en 2022)
- Ressourceries mobiles (Objectif 3 évènements / an - Démarrage avec 3 dates en avril et mai 2023)
- Ateliers objectifs réemploi et zéro déchet (Objectif 2022 atteint : 39 ateliers au lieu de 12 / an)



Ressourcerie mobile
Une seconde vie pour vos objets !

Mercredi 12 avril 2023
de 13h00 à 16h00
SALLE DE LA BERGERIE
4 rue du 18 mars 1962 - 77620 Le Châtelet-en-Brie



Vous possédez de la vaisselle, des objets de décoration, du textile, du petit équipement sportif, des livres, des jouets ou des petits appareils électriques et électroniques en bon état que vous n'utilisez plus ?
Déposez-les à la **ressourcerie mobile** pour qu'ils soient remis en vente à la Recyclerie du Lombric.



REEMPLOI



- Sessions de réparation avec le Repair Café (Objectif convention 2023 en cours, 3 sessions réparation en 2022)
- Opération chèques « réparation » / an (Objectif 200 Chèques/ an - démarrage 2023 avec des difficultés de partenariat avec les professionnels locaux)



RELAIS DE COMMUNICATION



- Pôle Communication : 3 éditions du Lombric Mag/ an, réseaux sociaux (Facebook, Instagram), newsletter, site Internet, campagne radios, affichage et créations de contenus vidéos (Objectif 2022 atteint : 12 / an), Journée portes ouvertes
- Accompagnement des établissements publics (Objectif 2022 atteint : 2 / an), mise en avant des commerces avec l'autocollant vrac (Objectif 1 réseau / an - démarrage 2023 avec la Ville de Melun)





Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets

Conformément aux objectifs prescrits par la LTECV (Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte) de 2015, une baisse de 10 % du ratio de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020 était attendue.

En raison du retard initial du rythme de réduction des déchets (dû notamment aux particularités du territoire francilien en partie fortement urbanisé), le PRPGD d'Ile de France reporte cet objectif de diminution de 10 % des DMA à 2025.

Cet objectif devra ensuite être maintenu et consolidé jusqu'à l'horizon 2031, d'autant plus que la loi AGEC fixe un objectif de réduction de 15% des DMA entre 2010 et 2030.

Les objectifs en termes de ratio de production (kg/hab./an) appliqué au territoire du SMITOM LOMBRIC sont les suivants :

	2020	2025	2030	2050
DMA (kg/hab/an)	540,2	525,1	523,6	523,3
Evolution (%)		-0,6% /an jusqu'en 2025	-0,1%/an jusqu'en 2031	Stabilisation



Etude du SYBERT, Syndicat de Besançon et sa région

	SMITOM-LOMBRIC	SYBERT
Taux habitat vertical	10% CCBRC et 60 % CAMVS Soit 46,5 % sur SMITOM-LOMBRIC	53 %
Compétences	Collecte	Transfert des déchets
Total agents prévention/compostage	10 agents	5 agents au pôle prévention et 8 agents pôle valorisation organique, soit 13 agents
Superficie territoire	310 km ²	1200 km ²
Nombre de déchetteries	11	16
Nombre d'habitants	145 510	226 868 (dont 194 382 pour Grand Besançon Métropole)
Budget	Budget Prévention (BP 2023) : 473 000 € (contre 220 752 € en 2021) Budget Communication (BP 2023) : 378 925 €	Budget Prévention (BP 2023) : 614 000 € Budget Valorisation organique (BP 2023) : 655 000 €



Etude du SYBERT, Syndicat de Besançon et sa région

3ème Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés 2021-2026

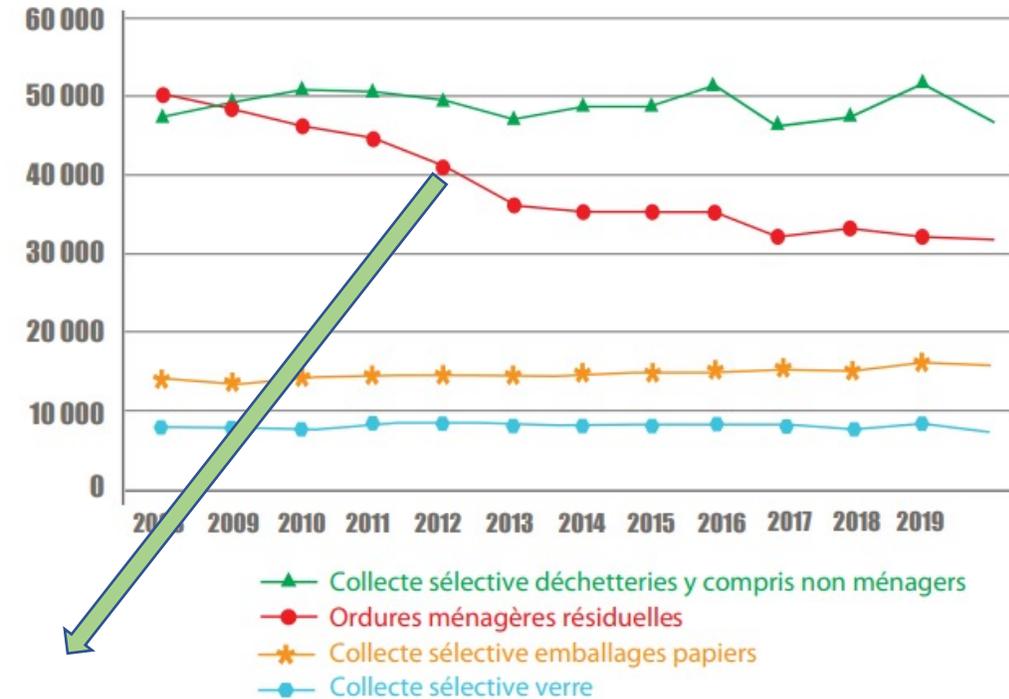
Axe 1 - Consommation responsable	
1	Sensibiliser aux achats durables
2	Promouvoir le faire «soi-même»
3	Étude et expérimentation d'un dispositif de location / lavage de vaisselle lavable
4	Poursuivre la diffusion de l'autocollant Stop Pub
Axe 2 - Textiles sanitaires	
5	Accompagner les professionnels de la petite enfance à l'utilisation des changes lavables
6	Développer un réseau de professionnels sensibilisés aux changes lavables
7	Encourager les parents à l'utilisation des changes lavables
8	Sensibiliser à l'utilisation des protections féminines lavables / réutilisables
Axe 3 - Gaspillage alimentaire	
9	Accompagner les professionnels de la restauration collective dans la réduction du gaspillage alimentaire
10	Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire
Axe 4 - Déchets verts et biodéchets	
11	Expérimenter le broyage de déchets verts
12	Soutenir des initiatives de poulaillers collectifs dans les communes
13	Mettre en place une gestion de proximité des biodéchets

Axe 5 - Sensibilisation à la prévention des déchets	
14	Organiser les Assises Déchets
15	Sensibiliser à la prévention des déchets via la mise en place de concours
16	Accompagner les associations vers une labellisation
17	Sensibiliser les professionnels à la prévention des déchets
18	Sensibiliser les établissements scolaires à la prévention des déchets
19	Poursuivre la visite de nos installations
20	S'appuyer sur des tiers-lieux comme leviers pour mettre en oeuvre la transition
Axe 6 - Réemploi / Réparation	
21	Proposer des solutions pour favoriser le don entre particuliers
22	Expérimenter à l'échelle d'un quartier une zone de don et de réemploi
23	Réorganiser les espaces «ressourceries» dans nos déchetteries
24	Orienter de nouveaux gisements issus des déchetteries vers le réemploi
25	Participer à la création d'un événement sur le réemploi des matériaux
26	Mettre en avant les réseaux d'acteurs de la réparation et du réemploi
27	Communiquer et diffuser des ressources en ligne sur la réparation
28	Créer des ateliers de réparation et de réemploi sur le territoire
Axe 7 - Déchets des professionnels	
29	Étude d'opportunité sur la mise en place de contenants consignés pour la restauration à emporter et expérimentation
Axe 8 - Déchets marins	
30	Structurer l'offre de service pour les opérations de ramassage des déchets dans les communes



Etude du SYBERT, Syndicat de Besançon et sa région

Évolution des tonnages en kg/habitant	2010	2019	Évolution
Déchets ménagers recyclables	97	109,6	+ 12,6
Ordures ménagères résiduelles	204	136,8	- 67,2
Déchetterie	225	226,6	+ 1,6
TOTAL	526	473	- 53
dont stockage	10	14	+ 4
Taux de valorisation matière	40%	60,1%	+ 20,1%
Taux de valorisation énergie	41%	35,9%	- 5,1%
Taux de non valorisation	20%	4%	- 16%



- **Redevance Incitative depuis 01/01/2012 et valorisation des biodéchets sont liées à la baisse du tonnage, selon Mme Sandrine Renaud (Pôle Prévention)**
- Plan régional de gestion et prévention des déchets Ile-de-France: Objectif de couverture de la population francilienne de 14 % d'ici 2025

Étude de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative sur la CAMVS en cours pour 1 décision au second semestre 2023 et pour 1 dépliement éventuel en 2024-2025

SIMULATION "PÔLE PREVENTION"



- **Contexte :**

Le Smitom-Lombric, syndicat de traitement, avec la compétence collecte pour la CAMVS et la CCBRC.

Pôle Prévention : 8 éco-animateurs + 1 coordinateur + 1 responsable (hors pôle communication)

- Simulation avec 50 agents à temps complet :

- **Besoins humains** : 40 postes à ouvrir, sur une base de 40 000€ / an soit un total de 1 600 000 € / an

- **Besoin logistique et matériel** : disposer de bureaux (1,5 M), 40 places de parking et une flotte de 20 véhicules supplémentaires pour les actions terrain (145 000€ / an pour la location de véhicules) et 10 000 € / an de fonctionnement

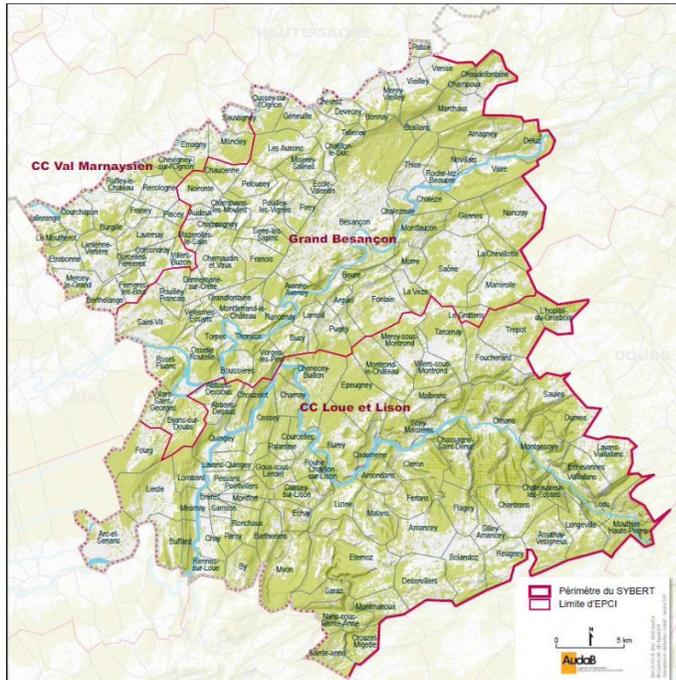


Grand témoin

Loys MONLLOR, SYBERT, BESANÇON

Présentation du SYBERT

Le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le Traitement des Déchets, a été créé par arrêté préfectoral le 01/09/1999.



Il est en charge du traitement des déchets de 3 communautés de communes / métropole:

- **Le Grand Besançon Métropole (GBM):** 68 communes – 195 745 habitants (ville centre 117 000 hab)
- **La Communauté de Communes Loue Lison (CCLL):** 74 communes – 25 427 habitants
- **La Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM):** 21 communes – 7 161 habitants

Le SYBERT couvre 163 communes, soit 228 333 habitants, pour 1 250 km²



Compétences

Le SYBERT gère **le transfert, le tri et le traitement des déchets**.

Pour y parvenir, il dispose d'équipements répartis sur tout son territoire :

- des installations de compostage collectif : chalets de compostage, compostages en pied d'immeuble (CPI), ... Régie / Prestation
- **16 écocentres/déchetteries** (gestion haut de quai (accueil) et bas de quai (évacuation des déchets)) – Régie / Prestation
- **1 centre de tri** pour les déchets recyclables ménagers et assimilés – Régie / Prestation
- **1 installation de tri massification** pour trier les encombrants des écocentres- Régie
- **1e usine d'incinération à valorisation énergétique** pour les déchets ménagers et assimilés – Régie / Prestation

Au-delà de sa compétence « traitement », il mène des actions de **sensibilisation à la réduction des déchets (prévention)**



L'Historique

Fin des années 2000, 2 lignes en fonctionnement sur usine d'incinération datant de:

- 1976
- 2002

Avec ligne de 1976 en « fin de vie »

3 stratégies envisagées:

- Reconstruction d'une ligne
- Méthanisation
- Diminution des OMR

La stratégie choisie a été la diminution des OMR

Raisons économique et environnementale



Comment ?

Diminution des OMR



Caractérisation des OMR (tous les 3 ans)



Transfert des OMR dans d'autres filières:

- Recyclables et ECT
- Compostages
- Déchetteries (REP)

Diminution des DMA avec PLPDMA:

- Ressourceries et réemploi
- Change lavables y compris PHL
- Sensibilisation en école et entreprises
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Mise en place consigne de verre
- Mise en place référents communes
- Labellisation association et communes
- Ateliers faire soi même
- Journées Citoyennes
- ...

Actions valorisées financièrement auprès des ménages par mise en place Redevance Incitative par adhérents (levées et/ou pesées) – favorisant le passage à l'acte



Résultats

Total DMA SYBERT	2010	2022	Ecart	
OMR	204 kg/hab	133 kg/hab	- 71 kg/hab	→ - 34,8%
Déchetteries	225 kg/hab	199 kg/hab	- 26 kg/hab	
Emballages / papiers	62 kg/hab	68 kg/hab	+ 6 kg/hab	
Verre	35 kg/hab	38 kg/hab	+ 3 kg/hab	
Méthanisation (*)	0	0,05 kg/hab	+ 0,05 kg/hab	
Total	526 kg/hab	438 kg/hab	- 88 kg/hab	→ - 16,7%

Objectif AGECE SYBERT 2025 : 445 Kg/hab
 Objectif AGECE SYBERT 2031 : 407 Kg/hab

Total DMA Tonnes	2010	2022	Ecart
OMR	46 351 T	30 389 T	- 15 962 T
Déchetteries	51 095 T	45 450 T	- 5 645 T
Emballages / papiers	14 108 T	15 454 T	+ 1346 T
Verre	7 800 T	8 695 T	+ 895 T
Méthanisation	0	12 T	+ 12 T
Total	119 354 T	99 988 T	- 19 366 T

(*) expérimentation non retenue



Résultats

	2010	2022	Ecart
Contribution €/Hab	52,8 €/Hab	61,3 €/Hab	+ 8,5 €/Hab → + 16,1%

Répartition DMA	2010	2022
Stockage	12 %	0,3 %
Valo Energie	41 %	39,9 %
Valo Matière	47 %	59,8 %

6



Résultats

2019

SYBERT Labélisé Life (Européen) Les déchets au régime
(Waste on Diet)

Fin 2021

Ligne de 1976 arrêtée

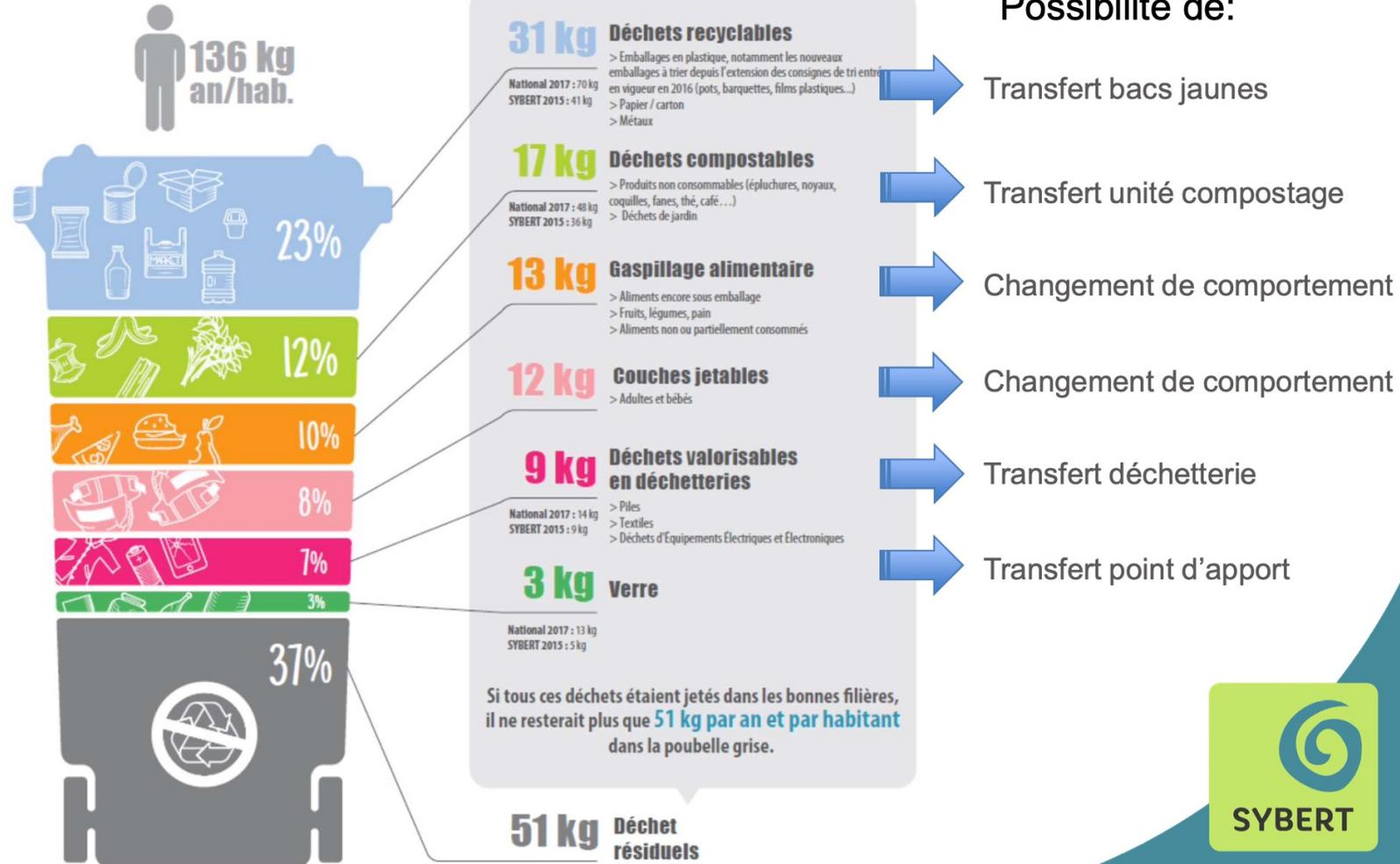
2022

SYBERT Labélisé Economie Circulaire 3 étoiles



Nos marges de progression (données 2021)

Résultat de la caractérisation





Focus : Tiers-lieu

XXX

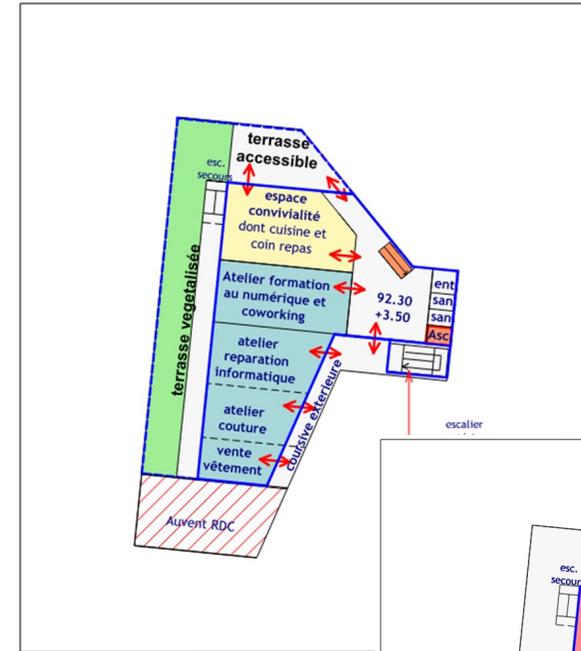
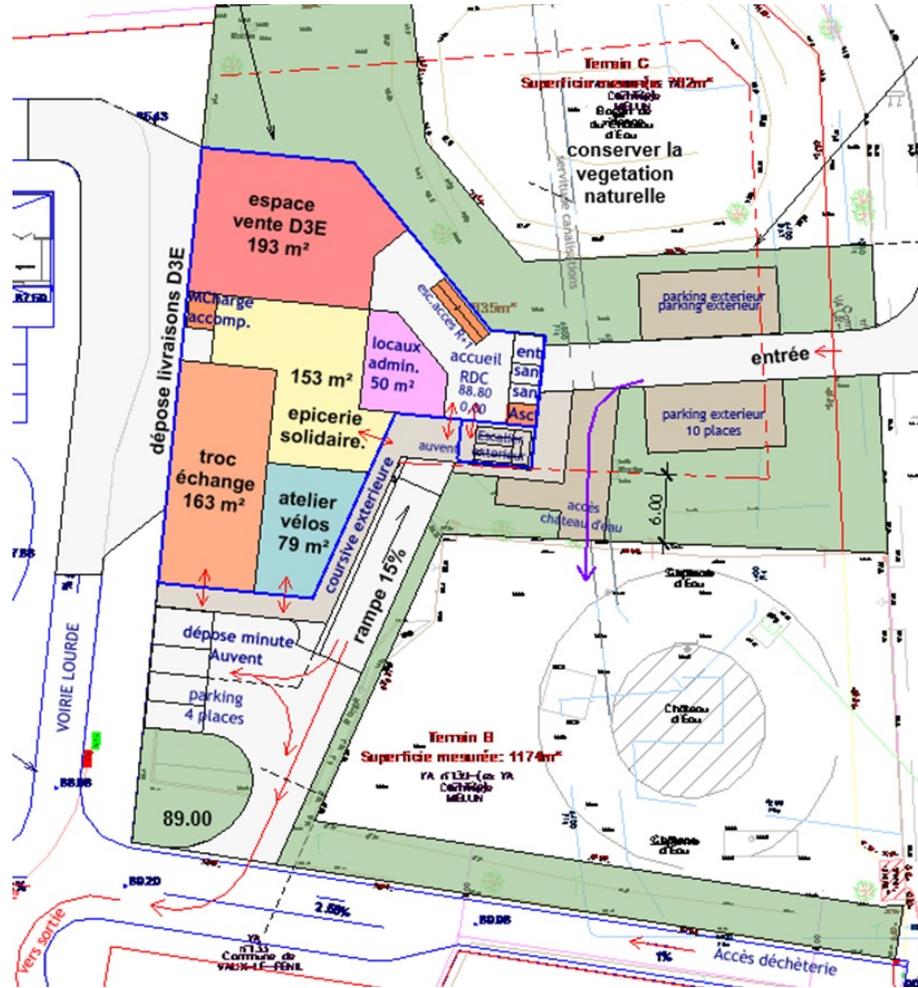
RAPPEL DU PROJET



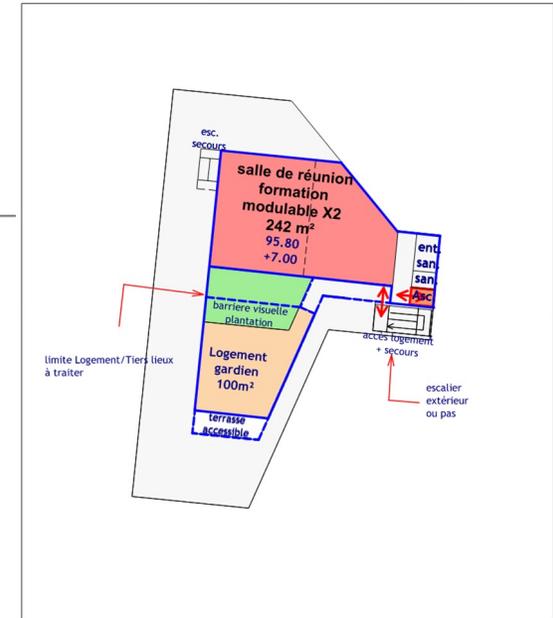
- **Le SMITOM LOMBRIC, est un syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers (311 0000 habitants, regroupant 63 communes).**
- **Le SMITOM LOMBRIC souhaite créer un tiers lieu à vocation pédagogique, pour favoriser l'économie circulaire sociale et solidaire, dans une logique de redirection écologique**
- **Un tiers-lieu multi-usage qui comprendra :**
 - Une surface de troc/échange
 - Une épicerie solidaire
 - Un atelier réparation et vente de vélo
 - Un espace de vente de D3E de seconde main
 - Des locaux administratifs
 - Des ateliers modulables (réparation informatique, atelier couture, vente de vêtements)
 - Un espace « formation au numérique » et coworking
 - Une zone de convivialité
 - Une grande salle modulable destinée aux réunions, à de la formation-exposition temporaire



RAPPEL DU PROJET : PLANS



Plan niv +3.50 / R+1:



Plan niv +7.00 / R+2:

QU'EST-CE QU'UN TIERS-LIEU ?



- **A l'origine, un tiers-lieu est un lieu situé hors du domicile (first-place) et de l'entreprise (second-place).** Ils sont donc des lieux hybrides, des espaces physiques permettant de regrouper des personnes.
- **Les caractéristiques suivantes leurs sont communément attribuées :**
 - Ce sont des lieux d'expérimentation inventant des modèles économiques hybrides ;
 - Ils permettent de créer des activités économiques et de l'emploi non délocalisables et sont le reflet de leurs territoires ;
 - Ce sont des lieux évolutifs qui proposent plusieurs prestations ;
 - **Les interactions sociales sont au cœur des projets ;**
 - L'implication des usagers est primordiale.
- L'intégration de plusieurs prestations dans le tiers-lieu permettra d'encourager le passage des usagers et de créer un espace plus fréquenté. **Ainsi, la dimension d'éducation et d'accompagnement à l'adoption de modes de consommation plus raisonnés est largement encouragée.** Le tiers-lieu agit également comme une vitrine pour les associations du territoire.

BENCHMARK : MÉTHODOLOGIE



Le *benchmark* = les structures proposant en partie des prestations similaires.

- **14 tiers-lieux identifiés** en leur présentant la démarche :
 - 4 structures ont répondu à un échange en visioconférence.
 - 3 structures ont répondu favorablement pour entretiens fin mars.
- **Echanges sur la base d'une grille d'entretien comportant des questions sur la structuration juridique, le fonctionnement, les prestations proposées, les stratégies de financement.**



EXEMPLES

L'effet papillon – ouverture en 2017

Territoire : Ville de Baud (6200 hab), département du Morbihan (764k hab)

Prestations :

- Recyclerie : créneaux de dons pour les meubles, apports libre pour les autres catégories. Tarifs fixés avec l'expérience
- Coin des producteurs
- Ateliers
- Location d'espace à prix libre
- Communauté (prix symbolique)

Logiciel de gestion des flux : GDR

Locaux : location auprès d'un particulier

Fréquentation : Surtout pour le réemploi, le café, les ateliers.

Subventions :

- AMI;
- Levée de fonds pour la création, avec Helloasso,
- subventions de banque.

Recettes :

- CA principalement en recyclerie ;
- AMI.



Forme juridique : association

Adhésion à l'association entre 10 et 20€ ; 50€ pour les personnes morales

Gouvernance : horizontale avec bureau collégial, et des groupes de travail par prestation

Partenaires :

- Emmaüs
- Ecomobilier

★★★★★ il y a 4 mois

«Une superbe découverte que ce lieu convivial et rempli de trouvailles pour tous les budgets ! Il faut fouiller et revenir régulièrement. A très bientôt donc et cette fois, je viendrai avec mon mari qui, s'il flanche, pourra aller prendre un café. ;O))»

- Hortense d



EXEMPLES

Atelier du palais – ouverture en juin 2020
Territoire: Ville de Bellac (3600hab), département Haute-Vienne (372k hab)

- **Coworking** : Open-space; Bureau fermé (h, journée, mois)
- **Médiation numérique** : public adulte et sénior principalement, en partenariat avec la mission locale ; paiement en chèque numérique donnés par le département
- **Ateliers participatifs** : écriture, lecture, relax, généalogie, etc.

Locaux : mise à disposition des locaux par le mairie à titre gratuit

Subventions (environ 70%) :

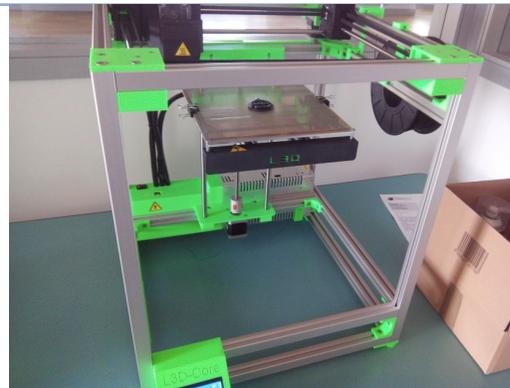
- LEADER
- appels à projet divers ;
- Mécénat de la fondation Orange

Recettes :

- Coworking
- Médiation numérique

Forme juridique : service de l'association Familles Rurales, créé suite à un appel à projets de la ville

Gouvernance : service de l'association



Mars 2023

Médiation Numérique Repair Café

Du Lundi au Vendredi sur RDV

Ateliers Ecriture

Mercredis 8, 15, 22 et 29 // 17h00-19h00 avec Christiane

Atelier Généalogie

Mercredis 8, 22 et 29 février // 14h00-16h00 sur RDV

La Causerie des Pros

Lundi 27 mars // 18h00-20h00

Moment d'échange convivial et ludique entre professionnels du territoire sur inscription

Atelier Relax

Mardis 7, 14, 21 et 28, et Jeudis 2, 9, 16, 23 et 30 // 14h30-16h00, avec Liliane

(6 personnes max par atelier)



EXEMPLES

La petite Rockette – ouverture en 2014
Territoire: quartier (146k hab), Ville de Paris (2,17 millions hab)

Réemploi :

- Collecte non sélective pour les particuliers, (hors objets dangereux et matelas)

Location de salle :

- par heure et par personne pour les adhérents

Café atelier :

- Prix libres;
- Resto antigaspi avec les invendus du quartier ;
- Ateliers réparation vélo.

Logiciel de gestion des flux :développé en interne

Locaux : loyers réduits au début, normal actuellement

Fréquentation :

- dons des usagers , dons de la recyclerie aux prisons / hopitaux /centre sociaux ...
- ventes de meubles et bijoux

Subventions :

- Ville : une quinzaine de dispositif
- Région
- CAF lieu social

Recettes : 50% de recettes propres



Forme juridique : association qui a 18 ans,

Partenaires :

- Réseau des ressourceries d'île de France
- Emmaüs
- Friperie pour la crème sur les vêtements avec ateliers de couture



EXEMPLES

Antropia – ouverture en avril 2023

Territoire: Ville d'Aime (3500 hab), département (439k hab)

Recyclerie : récupération des dons des particuliers et réemploi

Apprentissage et fabrication : fablab, outils de travail du bois et du métal pouvant être loué par les particuliers

Expérimentation culturelle : salle avec des ateliers coutures, zéro déchets, céramique

Lieu de vie sociale : bar, zone de vitrine pour les artisans locaux

Locaux : location en bail précaire
3 ans maximum

Fréquentation : à définir

Subvention :

- appels à projet
- Ademe
- Prêt bancaire et crédit coopératifs
- Financement participatif

Tarifs :

- Les tarifs ne sont pas encore décidés



Quel est notre projet ?

Mixez: une recyclerie, un FabLab, et des ateliers partagés, le tout dans une ambiance conviviale et créative, et vous obtenez ANTROPIA -une Montagne de ressources. LE tiers lieu de Tarentaise dédié au réemploi, à la réparation et au faire soi-même!



Forme juridique : association puis Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) avec 9 sociétaires

Gouvernance : intègre trois communautés de communes

Partenaires :

- Association pour la réparation des vêtements



CONSTATS

- **Sur les 14 structures:**
 - 9 sont des associations ;
 - 4 sont des SCIC ;
 - 1 est une entreprise.
- La totalité des structures proposent plusieurs prestations **autour d'une prestation centrale** ;
- L'une des difficultés majeures des projets est d'identifier un **lieu qui soit adapté et dont le loyer ne soit pas trop élevé**. Le projet du **SMITOM gomme cette préoccupation**, ce qui est un gain de temps.
- Les structures travaillent quasiment toutes avec les **partenaires locaux et les éco-organismes** pour les invendus.
- Les systèmes de tarification sont variables: ils dépendent souvent des objets.
 - Tarifs libres pour les livres par exemple ;
 - Tarifs fixés pour les meubles et jouets, ce qui demande l'acquisition d'une expertise ;
- La ressourcerie **reflète le territoire d'implantation** : les meubles et objets donnés par les usagers répondront naturellement aux besoins des futurs clients.

CONSTATS



- Les personnes interrogées nous ont fait remonter des exemples de bonnes pratiques :
 - (?) la majorité des tiers-lieu ont aménagé leur espace avec meubles en réemploi.
 - (?) Afin de faire perdurer la dynamique initiale, **il est important de faire attention au collectif**, par exemple en organisant des commissions thématiques pour **encourager la participation des usagers à la vie du lieu**.
 - (?) Pour les espaces de coworking, les structures se basent sur les prix moyens observés dans le territoire. Elles conseillent de ne pas fixer des tarifs trop bas.
 - (?) Les tiers-lieu demandent des **compétences multiples**. Des formations seront à prévoir pour le personnel embauché : les formations « facilitatrice de tiers-lieu » ou « valoristes » sont notamment adéquates pour la partie réemploi.



MERCI DE VOTRE ATTENTION
www.concertation-lombric.com